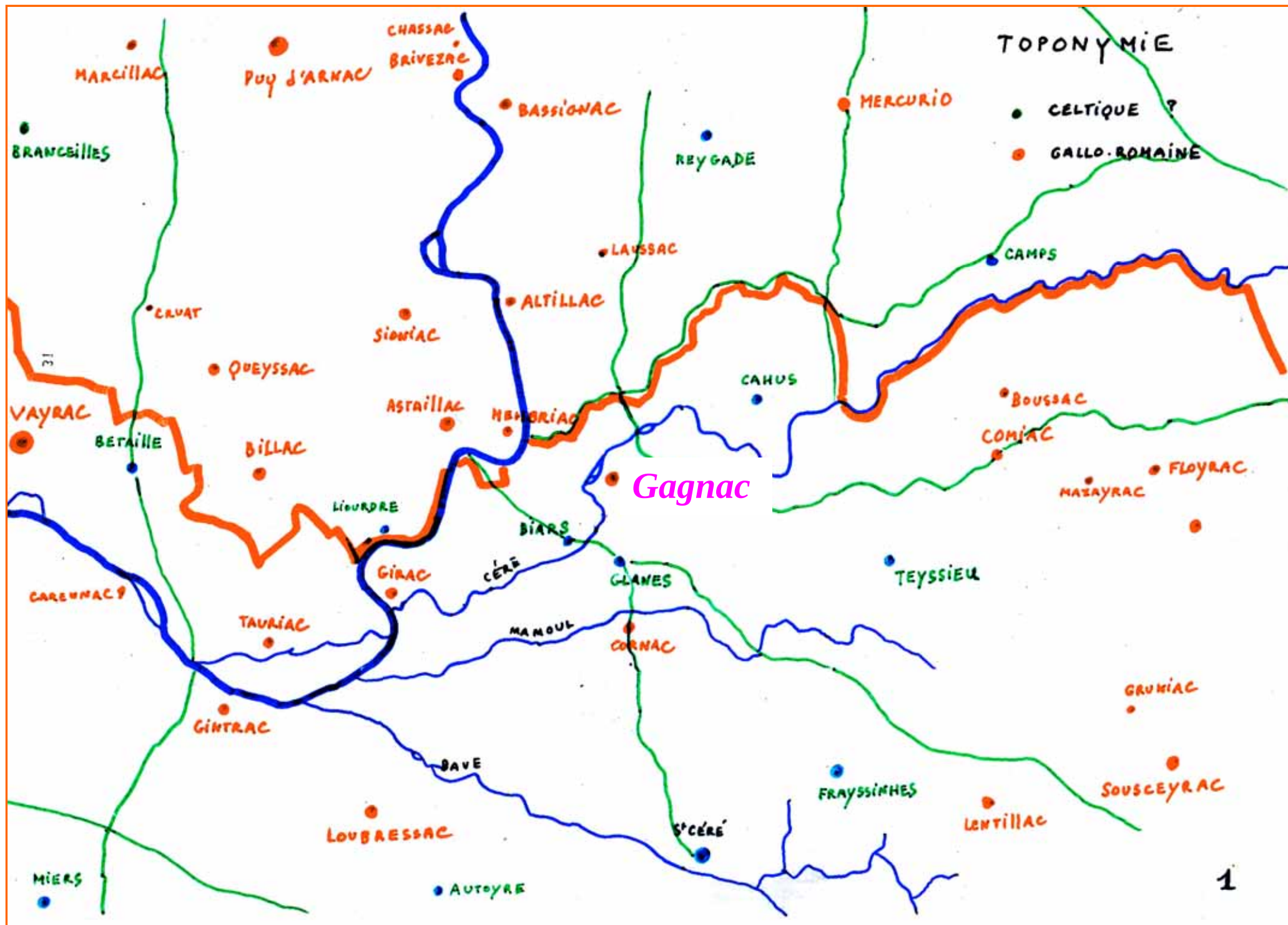
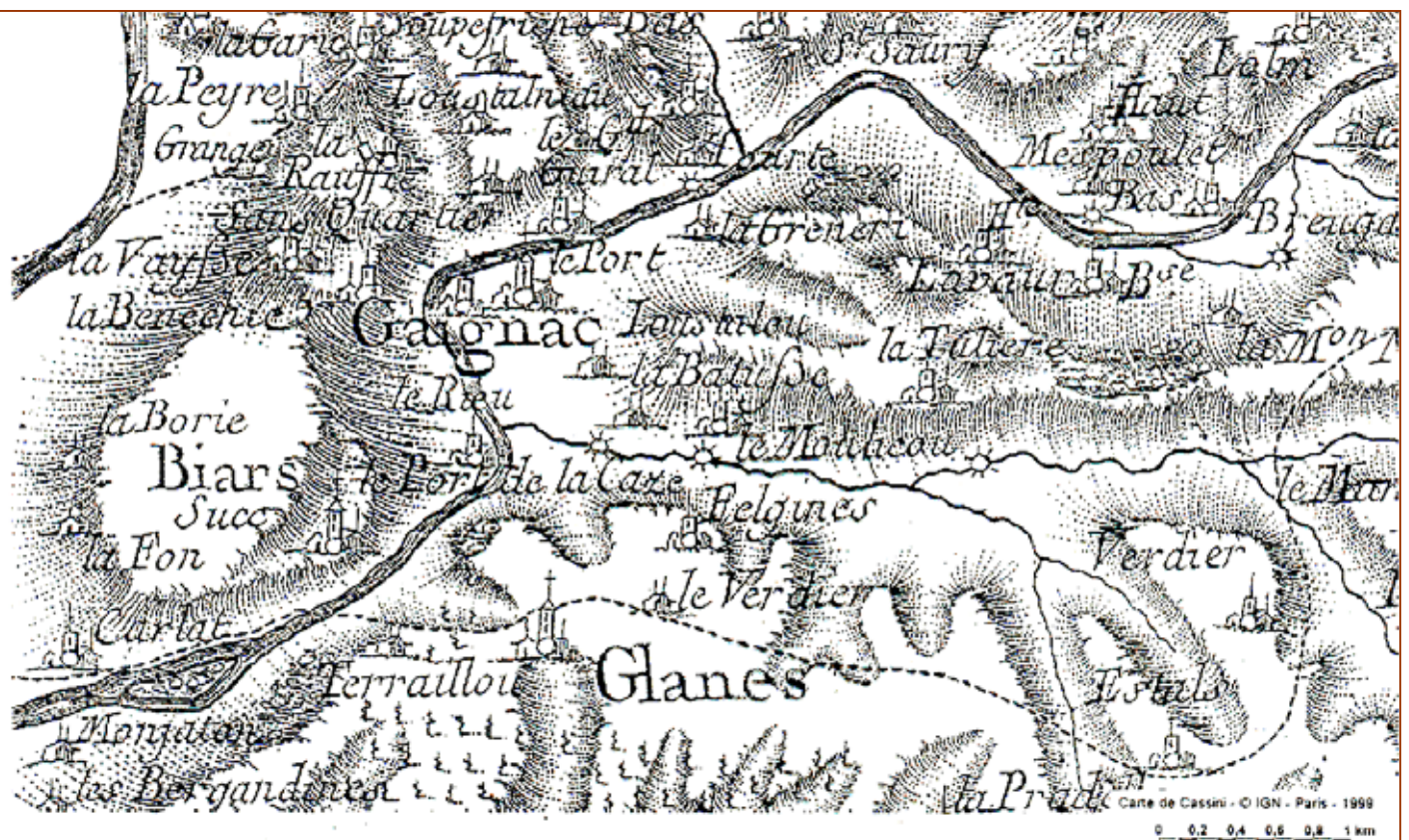


***Nobles et notables à Gagnac sous l'Ancien Régime,
XVII et XVIII^e siècles***

Octobre 2006

Marguerite GUÉLY





Nobles et notables à Gagnac sous l'Ancien Régime, XVII^e et XVIII^e siècles

Qui sont les notables et les nobles ?

Quand ont-ils vécu et en quoi les événements de leur époque les ont-ils atteints ?

Leur vie privée de la naissance à la mort.

Quelle est leur stratégie matrimoniale ?

Leurs parents et alliés ?

Leurs testaments et inventaires ?

Leur vie publique et leurs activités.

Hommes de robe ou hommes d'épée ?

Laboureurs et vignerons ?

et pour plus tard ou pour d'autres où habitent-ils ?

A Gagnac ou dans un village ?

Comment ont-ils conçu leurs maisons ?

Qui sont les nobles en 1789 ?

En 1748, lors de l'enquête sur la noblesse viscomtine
On a fait un tableau des nobles par paroisse

A GAGNAC.

Monsieur le marquis de Pleaux : Très bon
Louis christophe Grenier S. de la Borie

m^r de La Boissière (LAVAU) A voir
François II, écuyer S. de la Boissière

m^r de la Grenerie Bon
Louis de la Grenerie

Daumarez à voir

En 1789

Les LA GRENEYRIE sont anoblis par le Roi depuis
les services rendus par eux au siège de Montauban
en 1621 et confirmés en 1655

Les LAVAU vivent noblement au témoignage de leurs
voisins depuis 1742. 1748.

LES DARAQUI à la Borie sont de noblesse ancienne

Les Daumarez n'apparaissent pas

Lors de la convocation à
l'assemblée de la noblesse à Cahors

Sont présents Pierre Paul de la Gneynrie S^r de Lestrade
Jean alias Aldouin Daraqui S^r de la Borie

Jérôme Lavar de Bouillac capitaine de cavalerie
et un Lavar de la Boisse de Saint Cère sont là aussi.

LES ÉMIGRÉS

Ont émigré Jean Daraqui, Xavier Martinpoul de Cautines
époux de Simone Lavar, certain de Canrobert de Lavar
de Cère.

Qui sont les notables en 1789 ?

Le 8 mars 1789 dans une maison « d'élection, faute d'auditoire », sous la présidence de Pierre Audubert le plus ancien au siège royal de la Prévôté.

Se réunissent 32 personnes notables qui représentent les quelques 200 feux de la paroisse Saint Martin de Gagnac.

D'abord les bourgeois titrés maître ou Sieur

Pierre Vaysse S ^r de la Lande	La Hierle et Gagnac
Benoît Laréginie avocat	Crouzillou
Pierre Benoit Drulhe docteur en médecine	
Antoine Rodès chirurgien	Le Moulicou
J-Baptiste Daval	Estals
Joseph Bosc	
Jean La Réginie	Loustalneau bas
Augustin Ponchic	
J-Baptiste Mespoulhe	le Port
Nicolas Laribe	Brugale Estals ? Matau ? Le Sol ? Mialet ?
Mathurin Laborie ancien procureur	
Pierre Nuc	Gagnac
Antoine Pradelle secrétaire	Le Moulicou

Ensuite les marchands

André Vaur	Le Sol
Jean Condamine	
Benoit Péchal	
Henri Sol	Aubergiste
Pierre Vigie	La vernhe
Pierre Lapièze	Le Moulicou
Pierre Chauviolle	La Toulière

Puis les Laboureurs

Jean Moule	
Antoine Vaysse	La Rauffie
François Caldemajoux	
Jean La Réginie	

Les Uigherons

Jean Lacombe	
Guillaume Gary	
Jean Lavaur	La Teulière ou Lavaur
Pierre Boyé	
Jean Couperie	
Jean Nuc	
Jean Chauviolle	Gagnac
François Audobert	aubergiste Gagnac

Il n'y a ni femmes, ni artisans, ni journaliers, ni domestiques.

Comment devient-on noble?

Au cours des siècles, de nombreuses familles nobles se sont éteintes ou ont dérogé retombant au rang des mais de nombreuses autres ont accédé à la noblesse de diverses manières

En vivant noblement c'est à dire sans travailler l'espace de plusieurs générations et en ayant acheté des fiefs nobles et épousé leurs héritières.

En servant le VICOMTE ou le ROI, lors des guerres. Les guerres de Religion en particulier ont provoqué de nombreux anoblissements

La vocation de la noblesse étant le service militaire, deux ou trois générations d'officiers permettaient d'accéder à la noblesse jusqu'aux restrictions du XVIII^e siècle.

Une autre manière d'accéder à la noblesse était de servir le vicomte ou le roi dans des offices de Justice ou d'administration ; c'est souvent l'origine de la noblesse dite VICOMTINE. certaines charges, très coûteuses étaient anoblissantes.

Ensuite, pour rivaliser avec la vieille noblesse et pour se défendre lors des enquêtes sur la vraie et fausse noblesse, il fallait se munir d'une bonne généalogie. et tenter de se rattacher à des familles nobles portant le même patronyme.

L'avantage d'accéder à la noblesse était le fait d'être affranchi d'impôts. En Vicomte, cet avantage était sans intérêt réel. Jusqu'en 1738. Puis la noblesse fut soumise au 20^e noble.

L'inconvénient d'être noble est que l'on doit servir au ban et à l'arrière ban si l'on a pas choisi la carrière d'officier. Dans les deux cas l'équipement est aux frais de la famille.

Les rentrées d'argent ne sont représentées que par les revenus du domaine. Les seigneurs vendent leur vin ou leurs grains. Par les rentes versées plus ou moins régulièrement par les tenants ; et surtout par les droits de mutation payés lors des ventes de maisons ou de terres.

Comment devient-on un notable ?

L'ascension commence dans une famille de laboureurs aisés, descendant du paysan qui a arrenté le mas familial au XIV^e ou XV^e siècle et lui a parfois donné son nom ou vice-versa.

De la nombreuse tribu du XV^e siècle et début XVI^e émerge une branche plus aisée que les autres, la plus riche du village.

A sa tête, on trouve souvent, à la fin du XVI^e siècle, 3 frères : un marchand, un notaire et un prêtre.

Le Trio achète des terres aux paysans endettés, après leur avoir prêté de l'argent en échange d'hypothèques sur les terres.

Puis, il achète les rentes de l'Eglise lors des alienations de temporel, et des seigneurs ruinés par les guerres.

Éventuellement, ils deviennent leurs fermiers des rentes leur fortune foncière mieux établie, il faut acquiescer de la respectabilité.

Les notaires deviennent procureurs, avocats ou juges dans la prévôté de Gagnac.

Ils épousent des filles de la noblesse un peu désargentée et peu dotées.

Ces notables deviennent Sieurs d'un petit territoire dont ils ont acheté les rentes, à condition que le Vicomte n'y ait pas fait obstacle.

Si c'est un fief : ils en paient les francs-fiefs.

La dernière marche à gravir est l'accession à la noblesse.

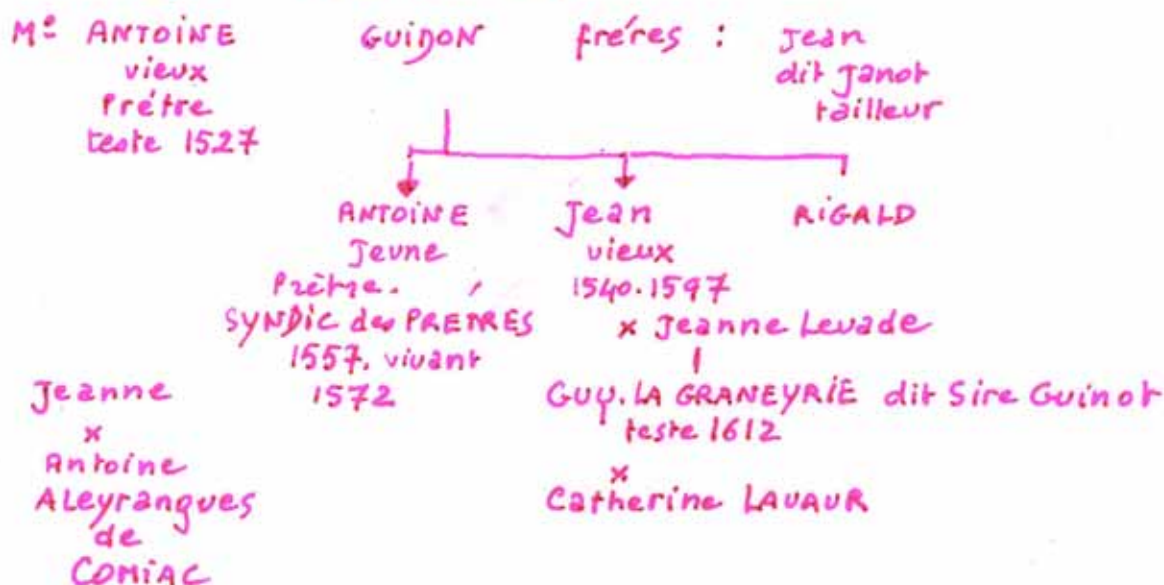
Elle offre des avantages : impôts moins élevés et des inconvénients : service militaire.

mais elle est très utile pour caser les filles dans le mariage ou dans certains couvents et les garçons dans les prieurés ou l'armée.

Sans la Révolution, le XIX^e siècle aurait vu l'accession à la noblesse de plusieurs familles de Gagnac.

Une famille de meuniers en pleine ascension : les La Graneyrie

Au XV^e siècle, les LA GRANEYRIE sont meuniers du moulin du même nom. En 1443, Jean émigre à St Denis. On les appelle aussi des MOLLY.
Vers 1500 vivent à Gagnac



La BORIE D'ORGUES

En 1519 Jacques du Vernh l'arrente à Antoine et Guignon
En 1523 Il leur vend des rentes sur leurs biens d'ORGUES

En 1533 La Borie appartient à Me Anthoine Graneyrie, prêtre
Il la donne à métairie.

LE PORT DE GAGNAC

Les Delvern h l'ont vendu en 1547 à Aymeric Lasfargues, marchand de St Céré. Mathieu, son fils le revend en 1548 à Guignon et Jean la Graneyrie. Il vaut 450 L à 500 L.

Les La Graneyrie en jouissent jusqu'en 1597, et veulent en rendre hommage au Vicomte.

Le Vicomte le rachète et donne en échange les droits de rentes et de justice sur la GRANEYRIE, puis en 1618 Henry la Graneyrie s'endit possesseur.

Le repaire de la Graneyrie

Le mas se transforme en repaire ou petit château au début du XVII^e siècle.

Les LA GRANEYRIE sont anoblis en 1655.

* Un Pierre la Graneyrie, moine à Bordeaux a été abbé de BEAULIEU par décision du Vicomte de 1578 à 1590.

Une stratégie matrimoniale : la famille La Graneyrie

La famille LA GRAVEYRIE devient notable au XVI^e siècle

Guy alias Guynot vers 1550

Jean + avant 1573 x Jeanne Levade

Guynot II qui teste en 1612 x Catherine Lauaur sœur de Jacques lieutenant.

Henry + 1631 x 1620 Aymable de Fontmartin fille de Martial Chassaing sieur de Fontmartin président d'élection à Tulle. Teste 1650.

↓
Etienne teste 1678 + 1679 x 1658 Jeanne de Murat fille de Jean de Murat 8^e de Teyssonieres et d'Isabeau de Rochemaure teste et + 1680

↓
Pierre Paul. + 1729 x Jeanne Lapeyre. fille de Pierre ou Jacques Lapeyre bourgeois Sagnac sœur de Louis Lapeyre

↓
Louis + 1778. x Madeleine de Bort de Pierre fitte de Pierre de Bort s. de Pierre fitte et Jeanne Brun.

↓
Pierre-Paul II x 1. 1779 Marie Angélique Lauetgne de Juliac
x 2 Marie-Marguerite Labrue de Saint Bauzille

Une famille de Robins ou d'hommes de loi : les Lavaur

Les Lavaur, qu'ils soient de LAVAUUR HAUT, LAVAUUR BAS ou Gagnac même sont très nombreux et ont formé de multiples branches.

En 1500, Antoine Lavaur reconnaît tenir, à Gagnac, du territoire de la COSTE deux maisons voisines de celles de Gerould Lavaur et d'autre Antoine Lavaur dit Costand.

Jean Lavaur et Ripou Lavaur dit Cabannes sont voisins

En 1534, M^e Jean Lavaur, procureur de Gagnac est fermier du Vicomté de Turenne pour le MOULIN du PORT. Il a réparé la peyssière et la digue démolies par les glaces pour 51 livres

En 1547, son fils est M^e Jacques Lavaur, notaire Royal.

En 1602, François Lavaur est Procureur d'office des chatellenies de Gagnac et Teyssieu.

Il a acquis la maison Noble de Gagnac et s'intitule Sieur de cette maison. Il tient aussi le moulin.

Il a épousé Catherine d'ALRIC ou Henry de VAURS à AL. Hillac.

Il meurt avant 1639 et sa femme en 1644.

Nous ne connaissons pas le choix religieux des LAVAUUR mais il est clair que n'étant ni marchands, ni hommes d'armes ils sont à l'écart de la prospérité du début du XVII^e siècle et des événements guerriers de la fin de cette époque

Il leur faut attendre le XVII^e siècle pour se développer

Stratégie matrimoniale : la famille Lavour de la Boissière

La famille des Lavour de la Boissière est connue à partir de

M^e Jean Lavour procureur 1534

M^e Jacques Lavour notaire royal 1547

M^e Jacques II Lavour lieutenant du Juge 1584

M^e François Lavour procureur d'office de la justice de Teyssieu
+ avant 1639

X
Catherine d'Alric de Guillaume Sieur de VAURS à
ALTILLAC

↓
Pierre Lavour, sieur de la maison noble de Gagnac

X
1639
Anne de Massip fille de Jean Massip bourgeois de
Grunhac et marguerite de Bernard

↓
Henri Lavour sieur de la Boissière (← Alric)
de la Raustie

X
1682
Marie de Gasquet fille de + Pierre sieur de Brach et
d'Anne de Bar.

↓
François II, écuyer, sieur de la Boissière
o 1692

Il est reconnu noble par les habitants
de Gagnac en 1738 et assiste à une assemblée
de la noblesse à Martel 1742

X
1719
Jacqueline Vaysse fille de Jean Vaysse S^r d'Allouville
en Picardie et Catherine de Caissac

↓
Jean-Baptiste chevalier léger de la Garde du roy
1726 - 1781.

X
1747
Toinette Germain fille de Pierre Germain S^r des Prades dux
et Madeleine Vaurette d'Hauteville

François
o 1747

Henri dit Leybre

X
avant 1802

Marie Anne Canet fille de Jean François Canet notaire

Un capitaine catholique, François De Grenier seigneur de La Borie

« Il était accompagné ordinairement de six gentils hommes, qui portaient comme lui une casaque d'écarlate en broderie, et quelque autre suite.

Au Teil (Siran) il fait "brancher" 17 protestants et fait une boucherie du reste de la garnison.
Avec Gilles de Montal il mène des actions contre Argentan, Beaulieu et Saint Céré aux mains des protestants.

A Rougier (BELMONT) il tombe dans une très forte embuscade, le 14 novembre 1574. Il est tué.

« Se trouvant un jour près de Saint Céré, il quitta le seigneur de Montal, après lui avoir laissé partie de ses gens, pour se rendre au château de la Borie ».

x x

Son épouse, Marguerite de PLEAUX fut tellement saisie de ceste mort, qu'on fut longtemps sans juger de sa santé.
Enfin, elle lui fait rendre les honneurs funèbres dans l'église où il gît

x x

marisés en 1571, ils n'avaient qu'un fils de 8 mois, Henry qu'on abrite au château d'ESTRESSES.
Marguerite de Pleaux retourne dans son Auvergne natale. En son absence, le château de la Borie est pillé.

A 13 ans, Henri GRENIEA est émancipé et retrouve ses biens du Quercy.

Aux côtés de Jean de Rilhac, grand bailli de Salers, puis de Pons de Lauzières Thémincs, sénéchal du Quercy, il participe de 1588 à 1597 aux combats des ROYALISTES contre la LIGUE des ULTRA-CATHOLIQUES.

En 1595 il épouse Catherine Hébrard, et achète la châtellenie de Comiac.

Il meurt à Pleaux en 1644.

C'est lui qui a rebâti le château de LA BORIE.

Le fief de La Borie

Appartenant depuis fort longtemps aux GRENIER de la BORIE co. seigneurs de Plazaux
il est au début du XVII^e siècle à Amalry ou Henry de Grenier

Henry de Grenier o 1574 + 1644	x 1595	Françoise Hebrard de Saint Sulpice douairière vivante 1660
↓		
Henry II alias Amalry + 1667	x 1626	Catherine de Corn dame de Ragheau ^d fille de Gilibert et Marguerite de la Garde Elle apporte Ragheaud Teste en 1665
↓		
Henry III + avant 1699	x	Marie de Lesure fille d'Antoine et d'Anne de Tubières Caylus + 1683
↓		
Louis Christophe	x 1711.	Marie Françoise de Montclar Montbrun. elle lègue ses biens aux Montclar et à leurs héritiers Lagrange-Gourdon
↓		
Madeleine	x	Charles de Haute fort

elle teste à Cahors faisant sa mère légataire universelle
Elle avait vendu en 1753 la seigneurie de St Cirgues et Veyrac

COMIAC et la BORIE sont au milieu du XVIII^e siècle à

Jean Jacques de La Grange Gourdon x Marie Jacquette de Seigny
En 1772 il vend la BORIE
à

Jean Darapui
s^r de Bargade

Jean Jacques Darapui
curé de Mercoeur

Jean Labroue
bourgeois
Laval de Cère

En conflit avec leurs tenanciers de MATAU et de Mialet pour des questions de rentes, puis en 1783, Labroue se désiste

Jean Jacques meurt en 1786

Jean émigre et les biens sont vendus comme biens nationaux

La stratégie matrimoniale des notables

L'EXEMPLE DES LACAMBRE au Grand.Guiral

Pierre Lacambre dit Grand.Guiral ^{il est probablement marchand,}
 x 1559 Marie la Graneurie d'où Françoise Puig en 2^e nocces
 Teste 1612
 Martiale d'Anguirande

Pierre II x 1621 Il est procureur d'office
 Antoinette de Bessonnes fille de Gillibert et + Marie de Guales
 d'où Anne La Cambre ou Lachambre
 x 1656
 Jacques Vaysse Bourgeois fils de Guillaume et
 Marie de Lapeyre

Pierre III S^r de la Verle Docteur en droit JUGE

LES VAYSSE

Jacques Vaysse x avant 1668 Jeanne Faral
 + 1714
 ↓
 Pierre Vaysse x 1710 Jeanne de Maussac
 + 1740
 ↓
 Louis Vaysse x 1736 Louise La Réginié
 T. 1775. fille de Raymond de Crozillou
 et Toinette Delpech
 Son frère Benoit la desherite
 + 1760
 ↓
 Louise Vaysse x Basile-Augustin de Motha
 alias Marie Jeanne avocat. fils de Jean Louis
 T 1793 + 1797 de Motha et Françoise Daumars
 ↓
 Jean Louis de Motha x Jeanne La Réginié
 cousine

Stratégies matrimoniales des notables, suite

NICOLAS LA REGINHIÉ
marchand

x
Raymonde del Pech.



Jean x 1655

Gabriel x 1655

Jeanne x peu après

Jean Druilhe
notaire

x
Jeanne de Quayrille



Jeanne I

Jeanne II

{ Benoît.
ou { Gabriel

. LES DOTS .

1612 Testament de Pierre Lacambre pour ses filles
3 robes une de dessous 2 de dessus 1 lit garni avec
coiffe, cuissin, couverture, linceuls ; 6 serviettes 1 nappe
et 600 livres. (représentées par des terres.

1656 la dot d'Anne de la Chambre x Jacques Vaysse
sa mère lui donne 300 Livres, son oncle 350 Livres
son frère 2650 Livres dont 250L d'un oncle 100L d'une
tante, 1000L du père et le reste venant de la succession
des frères et sœurs défunts

1655 Dot de Jeanne I Druilhe : 1 robe, 1 cotillon, du linge
et 3000L .

1723 Dot de Marguerite Dounic's marié à Pierre Granges la-
boureur Causinilhès -
et de Marie Granges fille de Pierre avec Jean Bordes fils de
Marguerite - chacun donne 1/2 des biens
Marie Granges teste en 1755 : elle a 5 enfants et leur don-
ne 10L à chacun

1788 Antoine Laporte marchand de Lavaur haute
épousant Jeanne Jaulhoc doit payer à Jean, Anne
et Jeanne Laporte frère et sœur 900 Livres à chacun
plus le trousseau des filles

1776. Marie Ponchie en épousant Pierre Lestrade travailleur
apporte 250 Livres plus 100L gagnés au service de ses
maîtres et un coffre fermant à clef.

Le sort des enfants

Ils sont nombreux, mais beaucoup meurent en bas-âge.

Ils sont pourvus de parrains et marraines qui sont d'abord les grands parents, puis les oncles et Tantes, puis les frères et sœurs. On prend des domestiques ou même des mendiants pour conjurer le sort.

Extrait du livre de Raison d'Henri la Graneyrie et Aymable de Fontmartin

1621 18 juin 3 H après midi est né ceans un enfant de la delle Aymable de Fontmartin assistée de la demoiselle du Bousquet et delle Jacqueline de Fontmartin ses sœurs la Delle du Bruguët, la delle de Carlat et delle Catherine de la Graneyrie

La veuve de Lautel de Gannhac, femme sage et Pierre Carbonnel de Tourte

Le sieur de la Borie a été compaire

La delle de Fontmartin commère

- 1 la demoiselle du Bousquet; Charlotte x Louis du Bousquet de
- 2 Jacqueline épouse 1621 Annet d' Bousquanel Carennac
- 3 la delle du Bruguët Anne la Graneyrie x ? Daumare's
- 4 Louise de la Graneyrie delle de Carlat
- 5 . Le s^r de la Borie : Henri de Grenier 1574.1644
delle de Fontmartin : Claude du Gibanel. ou Gaspere de Lanteuil

1623 5 avril une demi heure avant midi est né seans un enfant de la susdite demoiselle
a été donné à baptême à M^r de Fontmartin, du m^{on}ier du roy
oncle de la delle commère Melle de Carlat:

1625 le 10^e jour de janvier avant midy jour de vendredy
est née seans une fillie de la dite demoiselle assistée d'Anne de la Graneyrie et plusieurs autres femmes
A été pourtee à baptême par M^r de la Chassanhie et Melle de la Borie.

Melle de la Borie : Françoise de Saint Sulpice

1627 le 27 décembre après midy veille des Innocents
est né ceans de la susdite demoiselle un enfant
donné à batême à M^r Lacaux beau frère
et Valerie de Fontmartin belle sœur.

Valérie épousera Mercure Geoffre de Chabrignac.

Les frères et sœurs

Lorsqu'il teste en 1679, Etienne La Gréneyrie a eu de son épouse Jeanne de Murat

1	Antoinette	A chaque fille il donne
2	Jeanne I	2000L soit 16.000L
3	Jeanne II	
4	Gabrielle	
5	Isabeau	
6	Marie	
7	Thérèse	
8	Jeanne III	
	et peut-être un posthume	
	†	
	Pierre Paul	2000L
	Gabriel-Louis.	2000L

Ce qui fait un total de 20.000L. Il a testé le 7 janvier et il est mort le 13 septembre.

Son épouse Jeanne de Murat a testé le 2 décembre 1679 et elle est morte avant le 16 mars 1680 laissant un enfant en nourrice soit 11 orphelins.

Les deux garçons dont le tuteur est Pierre de Murat leur oncle sont envoyés "dans une ville du voisinage pour estre élevés aux bonnes lettres" Pension 235L chacun

Antoinette et Jeanne I sont mises en pension chez des religieuses 110L chacune. Jeanne et Gabrielle chez leurs tantes Fontmartin. Les autres sont envoyées chez leur grand-mère maternelle Jeanne de Roche Maure et leur tante Jeanne II de Murat épouse d'un Bont de Pierre fitte.

Les sœurs d'Etienne étaient Anne, Louise et Catherine. Il semble qu'à part Gabriel-Louis, elles n'aient pas été marraines

En 1699, cinq des filles d'Etienne et Jeanne sont établies à ORGUÉS :

Jeanne I delle du Port, Jeanne II delle de la Vernière, Isabeau delle d'Orgues, Thérèse delle de Lille et Jeanne III delle de la Vergniére. Pour leur dot de 2000L chacune, leur frère Pierre Paul leur a donné le domaine d'Orgues et la faculté de moudre au moulin.

On ne connaît pas le sort de Gabrielle et de Marie.

Ni du cadet : Gabriel Louis. L'aînée des filles Antoinette est peut-être mariée.

Les frères et les sœurs, suite

Chez les Lavour, le nombre d'enfants semble limité.

François I et Catherine d'Alric ont

Pierre Héritier ; François prêtre ; Marguerite mariée à Balthazar Daniel marchand de Beaulieu

Pierre et Anne de Massip ont :

Henri I, Henri II ? Antoine jésuite, François curé de Condat, et Marguerite qui épouse Pierre Barrade

Henri et Marie de Gasquet ont

François né en 1692.

François II et Jacqueline Vaysse ont

Jean Baptiste né en 1722

Jean Baptiste et Toinette Germain ont

François ? Henri Marie Simone Elisabeth Marie-Thérèse

La fin du XVIII^e siècle voit une explosion de la natalité dans toutes les classes sociales.

Benoît La Reginie et Marie Anne Pradel mariés en 1759 ont eu

Jeanne 1760. Jean Raymond 1762 • Étienne 1764 Marc 1766
Françoise 1767 Jean Joseph 1770 • Raymond Benoît 1771
Étienne II 1774 • Marie Jeanne 1775 Raymond 1775 Marc 1777
Jean Raymond 1779 Jean Joseph 1780 • Pierre 1781 • Jeanne 1782
• Jeanne 1783 Raymond Louis 1785

De ces 17 enfants il en reste 6 en 1816. Après la Révolution, les nouvelles lois sur l'héritage vont restreindre la natalité chez les paysans aisés et les bourgeois.

Dans les régions très catholiques prêtres et religieuses seront nombreux chez les cadets.

La situation des domestiques

Ils sont nombreux du saumater au muletier au valet de ferme, de la servante à la bergère. Certains sont loués comme les moissonneurs ou vendeurs ou les fileuses et les nourrices.

D'autres sont engagés à l'année et nourris, logés. On leur alloue un salaire, plus ou moins payé, et des habits.

Journal de Jean Vaysse

Le salaire de Quaiçac pour 1754.1758 se montait à 40 L que j'ai payé au moyen de 5 L. 5 sous, un chapeau, une veste et 6 L en 2 fois.

Le 27 mai 1759 j'ai loué Jean Merle de Puy mule (St Michel) son salaire est réglé à 40 livres 20 sous pour ses chabots et 1 paire de souliers s'il mieux il n'aime: 16 sous pour se faire faire 3 aunes de toile mescladisse et 1 aune de toile fine.

(A cette époque: 1 aune d'étoffe de 32 à 34 sous; 1 paire de souliers 3 L)

Le salaire de la Suzanne est une veste d'étoffe doublée, avec la jupe, 4 aunes de toile, 1 tablier de cadis, la laine pour une paire de bas, une paire de sabots et on lui laissera faire son petit plantier d'oignons.

Compte avec Jean Mamouls d'Alvinhac

nous avons réglé notre compte le 2 janvier 1759 et tous ses salaires se trouvent payés sauf 1758.

Le 29 janvier 1760

Je précompte le temps qu'il a été malade et je lui ai baillé le 25 sous pour aller chez lui.

On saura qu'il y a bien longtemps que, voyant que Jean était malade et pas en état de gagner son salaire je lui dis de rester, que je l'entreprendrai d'habits, bas, chemises et autres.

Si on avait à le congédier ou à le renvoyer, ce que je ne ferais pas je veux qu'on lui baillé le reste de ce qui lui était dû.

Dans son testament Jean Vaysse précise: que ma fille soit tenue de le faire habiller, de lui laisser prendre des chemises et de lui donner au surplus 30 livres. Je veux que ma fille paie à Catherine Laquieze de Freys, sines, restant à la maison 100 livres en récompense de ses soins durant ma maladie, sans comprendre ses salaires.

Il est dû à Thérèse Tailhardat quelques restes de salaire du temps de mon père et ma mère qui se montent à 30 L. Elle dit et soutient que c'est 60 L, que dans l'incertitude il lui faudra payer.

L'inventaire du château La Greneyrie en 1679

Après la mort d'Etienne la Greneyrie le 13 septembre, sa veuve Jeanne de Murat fait procéder à l'inventaire.

On commence par visiter LA SALLE BASSE à main gauche du 1^{er} repos du degré ; puis les 2 cabinets au fond de la salle puis la cuisine et enfin la chapelle.

On monte ensuite à l'étage, où l'on trouve la salle haute au dessus de la salle basse, avec son cabinet.

Une chambre vis à vis qui doit être au dessus de la cuisine. Enfin une chambre dans la tour au dessus de la chapelle.

Toujours par le degré à repos, on monte au grenier ou plutôt aux deux greniers.

En redescendant on visite la grande cave et une autre plus petite à l'entrée du château.

Un chay ou pressoir et une petite cave dans un coin du degré à repos.

Enfin, on inspecte la grange étable et son grenier à foin et la maison du métayer.

Le mobilier est extrêmement ^{*}somm^{*}aire et souvent fait de charpenterie et non de menuiserie.

Il y a 3 lits dans la salle basse.

4 lits au premier étage.

ni fauteuils, ni coffres, ni armoires, ni tableaux, ni miroirs.

Les seuls indices de luxe sont 6 cuillers et 6 fourchettes d'argent portant les armes de la maison, presque neuves.

et le mobilier de la chapelle composé outre l'Autel, d'un banc de charpente pour agenouiller la famille, d'un tableau de Saint Etienne, garni de sa corniche dorée.

Les seuls livres trouvés dans le château sont un missel couvert de basane rouge, de même que l'Histoire romaine. En basane noire sont reliées : La connaissance de l'Amour de Dieu, les Epîtres de saint François de Sales et les méditations que le greffier attribue comme "la connaissance... à Saint Jule" ??

En revanche, il y a dans le grenier "des monceaux de Jarousses, de seigle et un peu de froment, des pois verts et du chenevis ou de la filasse.

Dans l'étable 4 paires de taureaux, 3 vaches et une jument et sept pourceaux.

Les notables à l'heure de la mort

x x
x

Le testament

Il s'agit d'abord de tester en instituant des fondations pieuses qui peuvent comporter la nomination d'un chapelain avec une rente annuelle ayant pour mission de dire des prières et des messes c'est la chapellenie ou vicairie

On peut se contenter de legs pieux pour la réparation d'une chapelle, pour des aumônes aux pauvres ou pour des messes.

Ensuite, on dispose de ses biens et de ses charges en faveur d'un héritier général ou universel et d'héritiers particuliers. Les veuves reçoivent souvent l'usufruit. Les filles doivent se contenter de leur dot et renoncer aux biens advenus après leur mariage.

On dés hérite parfois l'aîné au profit d'un cadet.

Enfin, on n'oublie pas de mentionner les serviteurs fidèles, les créanciers oubliés. Les dettes sont parfois telles qu'on peut refuser l'héritage après inventaire

Le tombeau

Le mieux est d'avoir une chapelle dans l'église où la famille a son tombeau, son banc et, si elle a fondé et entretenu la chapelle le droit d'y mettre ses armes et sa litre funéraire.

On peut aussi être enterré dans la nef, moyennant un obit, ou redevance, payée à la FABRIQUE de l'église ou aux Syndics de la paroisse

Enfin, jusqu'au milieu du XVII^e siècle l'église et le cimetière de la Bessonie sont souvent cités comme lieu de sépulture dans les testaments, de préférence au cimetière qui devait se trouver aux abords de Saint Martin.

Enfin, il ne faut pas oublier que Gagnac-en-Vicomte a été avec 5 autres villes, protestante durant les guerres de Religion, seule MARTEL restant catholique. Les protestants ont dû avoir leur temple et leur cimetière.

En 1657, la famille de la Greneyrie demande qu'on transfère ses tombeaux de leur chapelle de la Bessonie à la chapelle du Saint Sacrement de l'église Saint Martin. Le transfert est approuvé en 1667 par le curé et les marguilliers